



Wareemme, le 12 mai 2017

<p>Commission Locale de développement Rural Compte rendu du Groupe de Travail – Services et logements 10 mai 2017</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 13 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Luc VIATOUR, Lidvine WEBER

Excusés : François DEBEHOGNE, Corinne MAUS

Présences :

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour la FRW : Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Ce compte-rendu est une retranscription catégorisée des différentes propositions émises par les participants lors du Groupe de Travail. Il sera transmis à l'Auteur de PCDR qui aura pour mission de rédiger un ensemble de projets cohérents avec la stratégie.

Objectif 1 – Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale

1. Diffusion des informations concernant l'offre et la demande en termes de solidarité sociale

Qu'il s'agisse d'initiatives communales ou de prestations d'organismes tiers, les services à finalité sociales sont très nombreux et souvent méconnus par leurs publics cibles.

Il s'agira de compiler l'ensemble des informations sur ces services, en y incluant les soins palliatifs, et de déterminer le meilleur canal de communication pour en informer les destinataires. A titre d'exemple, une brochure réalisée par le SPW concernant les services aux personnes âgées : <https://goo.gl/VUuGPI>

Une page pourrait être réservée dans le bulletin communal pour dresser à chaque fois le portrait d'un de ces services et organismes.

Parallèlement, certains projets ne peuvent voir le jour ou doivent cesser faute de trouver des bénévoles motivés. Ces demandes pourraient également être relayées dans le bulletin communal, voire sur les panneaux d'information proposés lors du GT « Ruralité »

On a ainsi cité le Réveillon solidaire Invictus, ou le projet d'accompagnement et d'aide aux devoirs par des aînés durant les garderies scolaires.

2. Organisation de séances de lecture par/pour les aînés

Les aînés qui le souhaitent pourraient venir lire en public des romans, des contes à la bibliothèque, ou à la garderie scolaire.

Il pourrait également s'agir de tables de discussion autour de la lecture d'articles de journaux (à la maison communautaire des Châtaigniers ?)

3. Transmission de savoirs et de savoir-faire

Il s'agira de recenser les connaissances et compétences (vieux métiers, artisanat, bricolage, apiculture, jardinage, recettes de cuisine...) que les aînés pourraient vouloir faire découvrir à d'autres catégories de la population et d'organiser périodiquement des ateliers d'initiation, éventuellement en collaboration avec les écoles ou la maison des jeunes.

Un nouveau chargé d'animation socio-culturelle pourrait prendre en charge l'organisation de ce projet.

4. Achats groupés d'énergie

Des groupements d'achat d'énergie existent déjà à un niveau plus large (ex : www.wikipower.be), mais ils peuvent également être organisés à un niveau plus local. Ce

type de démarche est déjà entreprise par des citoyens de Waret-l'Évêque, et le principe pourrait être étendu aux autres villages de la commune. Idéalement, la commande devrait atteindre +/- 40.000 Litres de Mazout, et le périmètre de livraison ne devrait pas excéder 1 ou 2 km.

5. Initiative solidaire de suivi des personnes isolées

Il s'agira de sensibiliser les voisins proches à maintenir un contact régulier avec les personnes isolées afin de leur offrir du lien social et leur offrir une aide ponctuelle en cas de besoin. On peut imaginer une sorte de contrat citoyen où des voisins manifestent leur engagement à remplir ce type de mission.

6. Echange de services intergénérationnels

Il s'agira de favoriser la rencontre entre une offre et une demande de disponibilité. La commune de Héron accueillant de nombreuses familles qui ne sont pas originaires du territoire, celles-ci ne peuvent souvent faire appel aux grands-parents pour accompagner leurs enfants sur le trajet de l'école, les accueillir et leur offrir un goûter après les cours, les aider à faire leurs devoirs... Des aînés pourraient se proposer en échange de services tels que des petites réparations, tonte de pelouse, effectuer les courses...

7. Aménagement de la salle communale de Héron

A la bibliothèque de Héron sont régulièrement organisés des événements tels que l'heure du conte. L'exiguïté des locaux ne permet pas de le faire dans des conditions optimales en raison du va-et-vient des usagers. La salle communale pourrait servir d'annexe à la bibliothèque pour ce type de manifestations, mais nécessitera quelques aménagements, notamment en termes d'insonorisation.

En fonction de l'utilisation réelle de la salle communale, on peut également imaginer y déplacer la bibliothèque.

8. Agrandissement du local Patro

Le Patro de Couthuin occupe une centaine d'enfants sur la commune. Les locaux, situés dans un bâtiment proche de l'église de Couthuin, offrent un espace insuffisant pour les accueillir.

L'étage du bâtiment pourrait être aménagé, ou le rez-de-chaussée de la salle paroissiale pourrait leur être mis à disposition.

Ce projet exigerait un transfert de propriété à la commune pour être éligible aux subsides du Développement rural.

Projets non-analysés ou non-retenus:

- Installation d'un frigo solidaire. Il s'agit d'un frigo installé dans un endroit discret et sécurisé, accessible 24h/24 gratuitement. Les personnes dans le besoin peuvent y trouver des denrées alimentaires, ainsi que des plats préparés mis à disposition par les commerçants, traiteurs, restaurateurs locaux, voire par les habitants. Ce concept, relativement nouveau, a rencontré un beau succès auprès de plusieurs communes wallonnes et bruxelloises. Sur le territoire de Héron, on peut se poser la question de l'approvisionnement : qui pourra remplir le frigo de ses excédents ou de ses invendus ?
En outre, ce concept semble avoir pâti dernièrement du fait de personnes malintentionnées qui se sont allègrement servies (pour revendre le contenu : <https://goo.gl/Wn3CDg> ?) => projet abandonné ?
- Faciliter l'intégration des demandeurs d'asile en les associant à la réalisation de repas propres à leur culture, en organisant des tables de conversation pour faciliter l'apprentissage du Français. Le CPAS semble mener actuellement un projet similaire. => A investiguer
- Organisation, en semaine, de courtes balades au parcours facile, accessibles aux seniors.
- Relancer le Conseil communal consultatif des aînés (CCCA) qui pourrait organiser des activités dans les maisons de village telles que :
 - o Un cercle d'initiation informatique pour seniors
 - A noter que la Commune est en passe de créer un EPN (espace public numérique) mobile, en ce sens où, puisque le matériel ne sera pas constitué d'ordinateurs fixes, mais de tablettes, les formations et sensibilisations pourront être dispensées sur tout le territoire.
 - o Des voyages et excursions en car.
 - o Un thé dansant hebdomadaire ou mensuel au Plein Vent.
 - o Des soirées jeux de cartes ou de table, pétanque, apéros... qui seraient ouvertes à d'autres catégories de population afin de renforcer les liens.
- Organiser des activités sportives ou artistiques durant les garderies des Galopins dans des infrastructures accessibles à pied (Le Plein Vent, terrain de foot) ou organiser un déplacement vers le Héromnisports.
- Achats alimentaires collectifs : il s'agit plutôt ici d'une solidarité entre voisins pour minimiser leur facture en achetant en plus grandes quantités
- Ateliers d'Upcycling de meubles. Il ne s'agit pas comme pour une ressourcerie, de remettre un produit sur le marché après entretien ou remise en état, mais d'offrir à ceux-ci une qualité ou utilité supérieure. On peut citer par exemple les meubles fabriqués avec des palettes de transport.
- Installation d'une Give Box (déjà cité lors du GT ruralité)
- Sensibiliser les jeunes à l'apprentissage du Wallon (avec les aînés)

- Agrandissement de la salle Le Plein Vent. Suggestion d'Anne de Smet : indiquer sur les murs latéraux du bâtiment « Parking à l'arrière », en venant de Couthuin ainsi qu'en provenance de Surlemez
- Initiation à la marche nordique
- Relance du Conseil communal consultatif des jeunes (CCCJ)
- Permettre aux seniors d'utiliser la MJ pour leurs activités lorsque celle-ci n'est pas occupée par les jeunes. Les locaux sont aménagés spécifiquement pour les jeunes et la collocation semble difficile, le projet est écarté. Cependant, il sera intéressant de faire des liens entre les maisons de villages ainsi que les activités qui s'y développent et la maison des jeunes.
- Intensifier les services à domicile : l'ADL effectue actuellement un recensement des services existants puis évaluera s'il y a des manques pour certaines offres de service.

Objectif 2 – Faciliter le maintien des seniors sur le territoire

9. Construction d'une maison de repos

La Commune ne dispose pas de place d'accueil pour personnes âgées. Dans les communes voisines, Andenne propose un peu plus de 200 lits, Fernelmont 50, Wanze 79, et Huy pas loin de 500. Burdinne en est également dépourvue.

Diverses études, tant au niveau régional qu'au niveau de l'arrondissement Huy Waremme mettent en avant le manque de places disponibles, manque qui ne fera qu'augmenter dans les années à venir (<https://goo.gl/siYCug>).

Les participants souhaitent que le projet soit porté par le CPAS car leur volonté est que cette infrastructure puisse bénéficier en priorité aux Héronnais, sur base de critères autres que purement financiers. Il semblerait que l'idéal soit de construire un nouveau bâtiment d'une capacité de 90 à 110 lits, garantissant efficacité et rentabilité.

En effet, vu la demande croissante, c'est un service public et social qui peut être rentable. Elle aura également un impact positif sur l'emploi dans la commune, tant salarié qu'indépendant.

Des subventions sont possibles, bien qu'à notre connaissance, ce genre de projet n'ait jamais été réalisé dans le cadre d'une ODR. Un partenariat public privé est également possible, quoique cette option fasse l'objet de critiques (diminution de la marge de manœuvre pour le pouvoir publics).

Les modalités de construction sont naturellement très encadrées et demanderont une étude approfondie. Parmi les critères prioritaires d'attribution d'autorisation : la volonté de l'établissement de s'inscrire dans une offre diversifiée de services, son implantation et son intégration à la vie sociale.

Les participants estiment également que cette maison, située dans un cadre naturel et arboré, doit devenir un véritable lieu de vie où des activités régulières seront organisées mettant en contact les résidents avec les habitants de la commune ainsi que les crèches, les écoles, ...

Plus d'information : <https://goo.gl/M0vCWq>

10. Construction d'une résidence-service

Une résidence service est un bâtiment, ou un ensemble de bâtiments proposant, à titre onéreux, des logements permettant de mener une vie indépendante assortis de services auxquels les résidents peuvent faire appel, 24h/24. Pour des raisons de synergies, elle sera adossée à la maison de repos

Un restaurant pourrait y trouver place, ou encore une petite épicerie

Une autre possibilité serait de développer une résidence service participative et autogérée proposant des espaces partagés, sur le modèle des béguinages (<https://goo.gl/2D8Tdu>).

Ce type de concept pourrait être développé dans une ferme en carré qui ne serait plus exploitée et que la commune acquerrait dans le cadre de son ODR. Le rez-de-chaussée serait réservé aux séniors, les étages aux autres types de ménages, garantissant ainsi une mixité générationnelle.

Enfin, l'idée a été proposée de prévoir un lotissement composé à la fois d'habitations adaptées pour les séniors (de plain-pied, sanitaires adaptés, ouvertures permettant le passage de chaises roulantes...) et de logements pour jeunes ménages, afin de favoriser la mixité sociale. La commune pourrait exiger la réalisation de certains de ces logements lorsqu'un promoteur fera une demande de lotissement.

11. Développement d'un service de papy-sitting

Il s'agira d'un service de garde temporaire d'une personne qui n'est plus autonome afin de soulager les proches qui en ont la charge. Ce type de service exige des qualifications particulières de la part de l'aidant. Il pourrait s'agir d'un centre de soins de jour adossé à la maison de repos. Le centre de soins de jour accueille en journée des personnes âgées de plus de 60 ans et qui ont besoin de soins ou d'aide journalière étant donné leur niveau de dépendance élevé (<https://goo.gl/MXQIR2>)

Un service à domicile est également proposé par l'asbl Baluchon Alzheimer (<https://goo.gl/2Ne1mz>) et peut-être un service est-il proposé en Province de Liège, similaire à celui organisé en Province de Namur (www.spaf.be)

12. Réalisation de repas communautaires

Les seniors pourraient bénéficier de la mise à disposition des cuisines du Plein Vent afin de préparer ensemble un repas convivial qu'ils dégusteraient sur place. Périodiquement, des extérieurs pourraient être invités pour retisser des liens intergénérationnels. Il pourrait s'agir d'une activité chapeautée par la maison des châtaigniers.

Projets non-repris ou non-analysés

- Accès PMR dans les maisons de village : prévoir un accès pour les PMR est obligatoire dans tous les bâtiments publics.

Objectif 3 – Soutenir la création de logements diversifiés et abordables

13. Création de logement(s) tremplin

On constate qu'un nombre important de jeunes entre 20 et 30 ans quittent la commune. Les raisons peuvent être multiples (études, travail, volonté de se rapprocher des facilités de la ville...). Une d'entre elles peut cependant être la difficulté d'acquérir un bien immobilier dans la commune, ou de trouver un logement locatif à un prix accessible.

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

Le logement tremplin permet donc de fixer à long terme des jeunes de la commune. C'est un projet typique des opérations de développement rural qui peut être organisé selon des modalités très diverses. (<https://goo.gl/EbSqUw>)

Projets non-repris ou non-analysés

- Rachat du presbytère de Héron pour y faire du logement. La Commune réfléchit déjà à cette possibilité. A noter que l'acquisition peut être subsidiée dans le cadre de l'ODR, et que le bâtiment peut être réhabilité en logement tremplin.
- Création de logements intergénérationnels (ou habitat kangourou) ou de logements partagés.

Le principe de l'habitat kangourou consiste à scinder une maison unifamiliale en deux logements, autonomes mais groupés, pour y accueillir :

- aux étages, un jeune ménage ou une famille
- au rez-de-chaussée, un couple ou une personne âgée

L'habitat kangourou favorise le partage, l'entraide et la solidarité entre les générations. Il permet de rompre la solitude et l'isolement des aînés et de favoriser le maintien de l'autonomie et de la liberté individuelle. D'autre part, la jeune génération peut bénéficier d'un logement à moindre coût ainsi que de l'expérience et de la disponibilité des aînés (<https://goo.gl/e4604R>).

Comme il s'agit d'habitat privé, ce projet n'est pas finançable en développement rural. La CLDR peut cependant décider d'organiser des séances d'information sur ce type de solution, et la commune peut éventuellement offrir un support administratif pour la transformation des habitations.

- Formation d'un Community Land Trust (CLT). Un CLT est une organisation qui acquiert et gère des terrains et des bâtiments pour les maintenir accessibles à des personnes plus fragilisées (<https://goo.gl/syFyC1>). Ce type de système n'est souvent viable qu'à un niveau plus large qu'une commune.
- Intensifier les liens avec Meuse Condroz Logement

A transférer au GT Economie

- Création d'une centrale de repassage (projet déjà cité)

A transférer au GT Ruralité

- Témoignages de séniors sur leur vie dans la commune (à mettre en regard du projet 12 : réalisation de portraits d'anciens et de nouveaux habitants)
- Mise en place d'un système d'échange de savoirs, coups de mains, outillage.... Cf projet n°11. Une solution spécifique aux personnes âgées est proposée par l'asbl senoah (www.senoah.be)

Divers

- Le dimanche 21 mai entre 10h et 18h, le Moulin de Ferrières ouvrira ses portes dans le cadre des Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meunier. Au programme de cette journée : visite guidée de la meunerie, ateliers de confection de pains, expo, contes et ateliers de confection de moulins à vent pour les enfants, vente de légumes et de plants de maraichage (nouveau projet de maraichage du CPAS de Héron), bar et petite restauration (crêpes sucrées/salées).
- La fête de la ruralité aura lieu le 4 juin. Pour la réussite de cette fête, le comité fait appel aux personnes de bonne volonté qui pourraient donner un peu de leur temps, pour l'organisation de la journée.
- Luc Viatour, responsable de l'ASBL INVICTUS citée durant le GT, signale au groupe que les activités de l'ASBL ont cessé suite au manque de bénévoles. Si certains souhaitent s'investir pour relancer les Réveillons solidaires, ils peuvent prendre contact avec lui.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Mathilde Pauqué,
Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

3 personnes ont rempli le formulaire.

1. Respect des horaires	50 %
2. Local adapté	100 %
3. Respect des temps de parole	100 %
4. Clarté de l'information donnée	100 %
5. Méthodologie de travail intéressante	100 %
6. Travail personnellement enrichissant	100 %

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be